

N° de résolution ou annotation

ABSENTS:

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE MARDI LE 14 JUIN 2022, 19h00

Visioconférence Zoom

PRÉSENCES:

Francine Fournier, Mairesse
Lise Garant, siège no 2
Michel Lindsay, siège no 3
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Lucien Beaudry, siège no 6
Marcel Élément, siège no 1

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

14.06.22.109

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'avis de convocation du 14 juin 2022;

ATTENDU que même si cet avis de convocation n'a pas été transmis selon le délai et la procédure prévus par le Code municipal du Québec, l'article 157 de celui-ci prévoit toutefois que le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté » ;

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur :

L'acquisition de camion au SSI;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

14.06.22.110

RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SSI ADOPTÉE

ATTENDU l'analyse de la soumission du projet par la Municipalité de la Guadeloupe, municipalité gestionnaire ;

ATTENDU la recommandation d'octroi du contrat au soumissionnaire jugé conforme, soit Maxi Métal du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce, au montant de 527 974.00 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission de Maxi Métal;
- D'accepter l'acquisition du camion conformément au protocole d'entente;
- D'accepter que la municipalité gestionnaire procède au financement par Créditbail :
- D'accepter de payer, selon les pourcentages de partage d'acquisition de matériel roulant, les frais encourus pour l'acquisition du camion (emprunt, intérêts) tel qu'inscrit au protocole.

ADOPTÉE

14.06.22.111

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h07.



N° de résolution ou annotation

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier

Mairesse

Cathy Payeur

Directrice générale Greffière-Trésorière